



# **REGLEMENT**

## **« MOROCCO AWARDS : Les Marques à l'Honneur »**

### **Article 1 : Objet**

« **Morocco Awards : Les marques à l'Honneur** » est une manifestation à caractère compétitif et totalement gratuite, elle est organisée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies en collaboration avec l'Office Marocain de Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC).

Cette manifestation a pour objectifs de :

- Sensibiliser sur l'importance du système de la propriété industrielle en général et sur celui des marques de fabrique, de commerce et de service en particulier.
- Encourager l'innovation et la créativité au sein du tissu économique marocain.
- Reconnaître la performance des entreprises qui recourent au système des marques.
- Récompenser les efforts déployés par les entreprises marocaines.
- Créer l'émulation dans le tissu économique pour que l'entreprise marocaine intègre la culture de la propriété industrielle dans sa stratégie de développement.
- Créer un cadre de rencontre, de dialogue et d'échange d'expériences en matière de valorisation et de gestion d'actifs de propriété industrielle.
- Faire la promotion des marques marocaines, en particulier celles des « Champions nationaux » et celles qui représentent le Royaume à l'international.
- Souligner les efforts du Maroc en matière de propriété industrielle.

### **Article 2 : Conditions de participation**

La participation est ouverte à toute entreprise (personnes morales ou personnes physiques) titulaire d'une marque de Fabrique, de Commerce et Distribution ou de Service.

Sont admises en compétition les marques en vigueur dont le pays de priorité est le Maroc et exploitées au niveau national et/ou international.

Chaque candidat ne peut déposer qu'un seul dossier de participation et ne peut concourir qu'avec une seule marque de son portefeuille.

Le titulaire de la marque ne peut être à la fois candidat et sponsor.

### **Article 3 : Catégories de prix**

Les catégories du «Morocco Awards 2009 » sont présentées comme suit :

- **Trophée « Morocco Awards 2009 » de la marque de Fabrique.**
- **Trophée « Morocco Awards 2009 » de la marque de Commerce et de Distribution.**
- **Trophée « Morocco Awards 2009 » de la marque de Service.**

Un prix spécial « **Prix du Public** » sera décerné à un des candidats suite aux résultats d'un sondage d'opinion sur la marque préférée des marocains.

### **Article 4 : Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit comporter :

- Le formulaire dûment rempli par le candidat : les organisateurs mettent à la disposition des candidats un formulaire, il comprendra éventuellement :
  - Le logo de la marque.
  - Les informations sur la marque (les numéros d'enregistrement, date de dépôt, les classes de dépôt de marque, dépôt international, renouvellement de la marque...)
  - Les indicateurs financiers (Chiffre d'affaire, Budget alloué à la publicité et à la recherche et développement...)
  - Les informations sur l'entreprise.
  - L'adresse, téléphone, fax et e-mail.
  - ...
- Une note descriptive sur la marque présentée (fiche technique, stratégie de promotion de la marque, ...)
- Tout support prouvant la renommée de la marque candidate : brochures, Cd-rom, Dvd ...

Le postulant est tenu de présenter un dossier suffisamment explicite pour permettre au comité d'évaluation et au jury de se faire une idée précise sur les travaux présentés.

## **Article 5 : Date limite de dépôt**

Les dossiers de candidature (en un seul exemplaire) doivent être déposés **avant le 20 octobre 2009** dûment remplis soit :

- Au siège de l'OMPIC (Casablanca).
- Ou aux Délégations Provinciales du Commerce et de l'Industrie (28 délégations).
- Ou par voie électronique sur [morocco-awards@ompic.org.ma](mailto:morocco-awards@ompic.org.ma)

Les formulaires et le guide de présentation sont téléchargeables sur [www.morocco-awards.com](http://www.morocco-awards.com) ou sur [www.ompic.ma](http://www.ompic.ma).

## **Article 6 : Evaluation des dossiers et présélection**

Toutes les candidatures seront soumises à un comité d'évaluation constitué de cinq personnes désignées par les organisateurs. Il procédera à une présélection des marques candidates et attribuera une première note à chaque candidat se basant sur les critères suivants :

- La politique d'innovation de la marque
- Le produit et sa qualité
- La politique marketing
- Les indicateurs de l'entreprise et son développement à l'export
- Le dossier de présentation de la candidature

Le comité de sélection effectue cette première évaluation dans chacune des catégories et procède ensuite à la rédaction d'une note synthétique concernant chaque sélectionné, expliquant la note attribuée aux dossiers.

Ce document sera joint au dossier de candidature et sera remis au jury pour le choix de cinq nominations dans chaque catégorie et du lauréat parmi ses cinq nommés.

## **Article 7 : Jury**

- Le Jury est composé de cinq membres, il est constitué de personnalités issues des organismes partenaires, reconnues pour leur compétence, leur neutralité et leur confidentialité.

Le Jury aura la charge de désigner les cinq nommés dans chaque catégorie et le lauréat de chaque catégorie. Le Jury se détermine à partir de la liste établie par le comité d'évaluation et son jugement sera basé sur les éléments suivants :

Les fiches d'évaluation du dossier de candidature.

- La note explicative établie par le comité d'évaluation.

- Chaque membre du jury bénéficie d'une voix, le lauréat est désigné à la majorité des voix.

- La décision du Jury est sans appel.

### **Article 8 : Sondage**

Un sondage sera réalisé par les organisateurs auprès du public afin de déterminer les habitudes d'achat des marocains et leur relation avec les marques marocaines. Ce sondage aura comme objectif de déterminer la marque préférée des marocains.

Cette enquête en situation de face à face se fera auprès d'un échantillon représentatif de la population marocaine urbaine et rurale, âgée de plus de 18 ans et de toutes les catégories professionnelles.

### **Article 9 : Cérémonie de remise des prix**

La remise des prix sera organisée le 04 décembre 2009 à 20h à l'hôtel Movenpick de Tanger. Au cours de la soirée de remise des Trophées « Morocco Awards : Les Marques à l'Honneur », l'animateur citera les cinq marques nominées par catégorie, puis invitera une personnalité pour l'ouverture du pli, celle-ci nommera la marque lauréate, et appellera son représentant, pour lui remettre son prix.

Tous les trophées et mentions attribués sont libres d'exploitation par les candidats et leurs ayant droits.

### **Article 10 : Engagement pour l'utilisation de la marque « Morocco Awards »**

La lettre d'engagement définit les conditions d'utilisation de la marque **Morocco Awards** entre les sociétés qui ont été primées dans leurs catégories et le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies titulaire de cette marque.

### **Article 11 : Consentement**

La participation à cette première édition de « **Morocco Awards : Les Marques à l'Honneur** » implique l'adhésion au présent règlement.

Les candidats déclarent, en outre, être propriétaires des droits de toute nature permettant la présentation des marques en lice. Les candidats autorisent les organisateurs à présenter les marques dans leurs publications et à les exploiter à des fins de valorisation du Festival (œuvre intégrale ou sous forme d'extraits), y compris sur des canaux télévisuels ou pour des présentations audiovisuelles.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité quant au vol, à la perte ou à la destruction des dénominations, logos ou visuels présentés.

### **Article 12 : Cas non prévus**

Tout cas non prévu par le présent règlement reste du ressort des organisateurs.